



Mairie
12370 Belmont sur Rance
Tel : 05 65 99 91 80

PROCES VERBAL RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRE

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 9

Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de septembre, à 18 heures 30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ALIES Monique.

Présents : BOUSQUET Albert - CABANES Jean-Louis – CARRIERE-ILTIS Régine - ICHE Damien- PUECH Xavier - RAMBIER Vanessa - SERS Claude - TOUREL Jean-Claude.

Absents excusés : ARNOULD Bernard – CHABBERT Sylvain - COSTE Alexis – JULIEN Martine – MOLLINE Valérie

Absent excusés avec pouvoir : Pouvoir de JULIEN Martine à PUECH Xavier

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'assemblée ;

Monsieur CABANES Jean-Louis ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

Madame le maire demande aux élus d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Arrêté de stationnement place de livraison aux abords de la superette
- Arrêté de stationnement place minute devant l'épicerie

Le procès-verbal du 29 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION : 20250915_DEL062 : Délibération forfait communal 2024-2025 Commune de Combret

Madame le Maire rappelle qu'au cours de l'année 2025, la convention de participation des communes de résidences des élèves primaires et maternelles, à la commune de Belmont sur Rance (commune d'accueil) a été revalorisée. Le forfait a été fixé à partir de l'année scolaire 2024-2025 à 650€ par élève. (250€ pour les années précédentes)

Le montant de ce forfait pour l'année 2024-2025 s'élève pour la commune de Combret à 11 050€.

Mr le Maire de Combret a sollicité la commune afin d'échelonner cette dépense. Il a proposé de payer sur l'année 2025 la somme de 8500€ (représentant 500€ par élève). Il sera payé sur l'année 2026 la somme de 2550€ (représentant 150€ par enfant). A cette somme s'ajoutera pour 2025, le forfait 2025-2026.

Le Conseil municipal oui cet exposé et :

- Accepte l'échelonnement de la dépense
- Accepte que pour l'année 2025, il soit facturé à la commune de Combret 8500€
- Accepte que pour l'année 2026, il soit facturé à la commune de Combret 2550€

 DÉLIBÉRATION : 20250915_DEL063 : Construction d'un centre sport étude section Karting-Moto – Lancement de la consultation

Madame le maire rappelle au conseil municipal que le permis de construire concernant le projet de construction d'un centre sport étude section karting-moto a été accordé.

Afin de poursuivre ce projet, il convient de lancer la consultation auprès des entreprises.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE cette décision
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour lancer la consultation des entreprises.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

 DÉLIBÉRATION : 20250915_DEL064 : Attribution d'une subvention à la CUMA

Mme le Maire donne lecture aux élus du courrier reçu en mairie de la CUMA de Mounes-Belmont sur Rance sollicitant une subvention pour l'événement des 40 ans de la CUMA organisé à la salle des fêtes de Belmont sur Rance

Madame le maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 300€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 pouvoir :

- ACCEPTE qu'une subvention exceptionnelle de 300€ soit allouée à la CUMA De Mounes-Belmont sur Rance
- Donne tous pouvoir à Mme le Maire pour le versement de cette subvention

 DÉLIBÉRATION : 20250915_DEL065 : DM1 – Budget Assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1391 : Subv. equip. Autres tiers		5 465.04 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		5 465.04 €
D 6811 : Dotations aux amortissements su		4 839.96 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		4 839.96 €
R 28156 : Matériel spécifique d'exploit.		4 839.96 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		4 839.96 €
R 777 : Quote-part des subv. d'inv. v..		5 465.04 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		5 465.04 €

 DÉLIBÉRATION : 20250915_DEL066 : DM – Budget Principal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1335 : Fonds équip. amort. - Amendes radars auto et amendes police		25 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		25 000.00 €
R 1345 : Fonds équip. non amort. - Amendes radars auto et amendes pol		25 000.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		25 000.00 €

 Assainissement : Complément de relevé topographique

Pour rappel la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des canalisations du bourg de Belmont sur Rance a été attribuée au Cabinet de Géomètre FOURCADIER.

Afin de compléter l'étude du schéma directeur, un devis complémentaire a été signé en mars 2025, pour des relevés complémentaires.

Ce relevé topographique, n'a pas pu être réalisé en totalisé. Des tampons sont bloqués et donc non ouverts. Une intervention avec les agents est prévue pour rouvrir ces tampons ainsi l'opération pourra être close.

Vente de parcelles

Madame le maire fait part au conseil municipal de deux demandes concernant la vente de parcelle communale :

Mr Guy Bastien souhaite acquérir une partie des parcelles 133 et 134. Ces parcelles se situent dans la continuité de son terrain parcelle 413. Le conseil municipal est favorable à cette transaction mais souhaite qu'une servitude de 3.5 voir 4 m soit conservée afin de rejoindre et entretenir le terrain jusqu'à la passerelle au-dessus du stade de foot. Le géomètre doit intervenir pour procéder au découpage. Il est décidé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du Mr Guy

Mr GAUSSEL Claude souhaite acquérir une partie de la voie publique devant sa propriété ou la parcelle 225. Le conseil municipal s'oppose à cette cession, considérant qu'il est essentiel de conserver l'accès à la parcelle 319.

Demande de travaux à la gendarmerie

Le major (Mr ROQUES) aimerait qu'il soit réalisé un terrain de pétanque entre les logements privés et la brigade de gendarmerie. La commune est favorable à ces travaux.

Les entrées véhicules devant chaque logement vont être goudronnées afin de faciliter l'accès aux pavillons.

Permanence médicale

Le Docteur El Aoufi effectuera une permanence 1 à 2 jours par semaine à la maison médicale. DALIA est accessible à toutes les personnes en ALD ainsi que depuis quelques mois aux personnes atteintes de pathologies chroniques.

Arrêtés de Stationnement

Arrêté permanent de voirie : mutation de place de stationnement en arrêt minute

Article 1 : Un emplacement dénommé « arrêt minute » sur la place G.Mouls situé devant l'épicerie sera matérialisé au sol

Article 2 : Tout arrêt ou stationnement de véhicule en infraction par rapport aux dispositions du présent arrêté est considéré comme « gênant » au sens du code de la route. Toute infraction est verbalisable.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Article 4 : Le secrétariat de Mairie,
La gendarmerie de Belmont sur Rance,
Le pétitionnaire,
sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.



Arrêté permanent de voirie : mutation de place de stationnement en arrêt livraison

Article 1 : Un emplacement dénommé « livraison » sur la place G.Mouls situé au abord de l'épicerie.

Article 2 : Le stationnement des véhicules de livraison sur l'espace public est matérialisé au sol

Article 3 : Tout arrêt ou stationnement de véhicule en infraction par rapport aux dispositions du présent arrêté est considéré comme « gênant » au sens du code de la route. Toute infraction est verbalisable.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Article 5 : Le secrétariat de Mairie,
La gendarmerie de Belmont sur Rance,
Le pétitionnaire,
sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.



Travaux France Service

Les travaux à la maison France service ont débuté. L'agrandissement de la porte et l'accès PNR ont été réalisés par l'entreprise BLAYAC. La pose de la nouvelle porte a été réalisée par l'entreprise PUECH. Ces travaux sont obligatoires pour la conformité du label France service. La France Service de Belmont sur Rance a été audité le 15 septembre 2025 par l'AFNOR (Association Française de Normalisation)

Journées du patrimoine

A l'occasion des journées du patrimoine, le conservatoire des statues-menhirs sera ouvert :
- le samedi 20 septembre et le dimanche 21 septembre de 10H-12H et de 14H-17H
Samedi 20 septembre soir une nocturne sera également organisée à 20h30 et à 21h30. Venez avec votre lampe frontale pour les voir dans la nuit à la lueur de votre lampe

Cette année, il ne sera pas possible de faire visiter le clocher.

Fin de séances 20H35

Secrétaire de séance
Jean-Louis CABANES



Maire de BELMONT SUR RANCE
Monique ALIES

